

# L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

## DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

**PRIX DES INSERTIONS.**  
Annonces... 20 c. la ligne.  
Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, A. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de A. ALLIEN.

**PRIX de L'ABONNEMENT**  
Un an... 12 fr.  
Six mois... 7 fr.  
2 fr. en sus, par la poste.  
Un numéro du journal... 35 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

### A NOS LECTEURS.

Voici tantôt vingt-six ans que l'Abeylle, journal d'Étampes et de l'arrondissement, est entre nos mains. Quand nous en sommes devenu propriétaire, c'était une toute petite feuille d'annonces. Nous l'avons développée autant que possible dans le milieu restreint où il lui était donné de se mouvoir.

Ne voulant pas s'abattre sur la politique, l'Abeylle allait chercher son butin ailleurs; elle a récolté tout ce qu'elle a pu de l'histoire locale; elle a recueilli des documents curieux, qui, sans elle, n'auraient peut-être jamais vu le jour.

Journal sans parti pris, respectueux de toutes les opinions, notre feuille a été l'organe de publicité de tous ceux qui avaient des idées à émettre, des observations à faire, des enseignements utiles à donner: agriculture, horticulture, industrie, arts, instruction, etc., ont trouvé dans ses colonnes une généreuse hospitalité. En un mot, tout ce que nous avons cru bon, honnête et utile, nous l'avons fait connaître.

Aujourd'hui un nouveau besoin se fait, paraît-il, sentir. Un journal politique, étranger à l'arrondissement, paraîtra désormais, dit-on, tous les samedis à Étampes. Nous avons pensé qu'il était alors de notre devoir de nous mettre à la hauteur des circonstances.

L'Abeylle d'Étampes sera donc maintenant ce qu'elle n'avait jamais voulu être, un journal politique. Et pour qu'on sache bien tout de suite à quoi s'en tenir avec nous, nous déclarons que nous serons républicain conservateur, parce que tel est notre sentiment et celui de l'arrondissement d'Étampes.

En présence de la compétition des partis, en présence des résultats obtenus depuis six ans, en présence du besoin de paix si nécessaire à l'agriculture pour réparer ses désastres, à l'industrie pour continuer ses progrès, à la France pour retrouver son influence et sa prospérité, nous croyons qu'il est indispensable de soutenir la République; mais nous le ferons sans polémique ardente, sans haine contre les partis; nous ne voulons pas être un organe de combat, mais un journal de persuasion. Nous désirons la République ouverte et non fermée. Nous serons donc ce que nous avons toujours été, d'une tolérance que personne ne peut méconnaître.

Abeylle, nous savons qu'on n'attrappe pas les mouches avec du vinaigre et nous aimons bien mieux nous occuper à recueillir du miel que d'être obligé de nous servir de notre aiguillon.

Nous remercions tous ceux qui jusqu'ici ont été abonnés à notre journal. Et nous espérons qu'en présence des nouveaux sacrifices que nous allons nous imposer beaucoup de nos compatriotes voudront soutenir une feuille qui existe depuis soixante-six ans, et qui n'a pas été sans rendre quelques services dans l'arrondissement d'Étampes.

Aug. ALLIEN.

### Bulletin politique.

Étampes, vendredi 23 mars.

Si, comme il faut le reconnaître, un journal hebdomadaire ne peut avoir la primauté des nouvelles politiques, il peut, cependant, ne pas être sans utilité dans un arrondissement. En effet, il y a un certain nombre de personnes qui ne veulent pas faire la dépense d'une feuille quotidienne que souvent elles n'auraient pas le temps de lire. D'autres ne regardent le journal que le dimanche en allant au café. Eh bien toutes ces personnes, sans beaucoup de frais, pourront, en quelques minutes, savoir tout ce qui se sera passé d'important pendant la semaine. Elles n'auront, pour cela, qu'à lire notre bulletin. Nous espérons même que ceux qui reçoivent tous les jours un grand journal ne liront pas sans quelque profit notre feuille hebdomadaire, car souvent, arrivé à la fin de la semaine, on a oublié beaucoup de faits qu'on aime à retrouver résumés, et présentant un ensemble qui peut avoir son intérêt.

Ainsi notre but est bien simple. Nous n'avons pas l'intention de faire de la politique transcendante, nous tâcherons de résumer les faits le plus clairement, le plus succinctement possible. Nous ne désirons qu'une chose: nous faire comprendre et initier peu à peu les électeurs aux choses du pays qu'ils ne doivent plus ignorer, aujourd'hui surtout que le suffrage universel est définitivement établi.

La question la plus importante de la semaine a été, sans contredit, celle du Code rural qui a été soumis à la discussion du Sénat. Cette question intéresse tout particulièrement nos campagnes.

Le Code rural est, comme on sait, l'ensemble des lois relatives à la possession et à l'administration des propriétés rurales.

Ce code n'existe pas en France. La législation qui concerne les chemins ruraux, la mitoyenneté, les droits de parcours et de vaine-pâturage, et l'exploitation de la propriété rurale, etc., se trouve éparse dans diverses lois; cependant le législateur, à plusieurs époques, s'est occupé de cette importante question.

Sous le gouvernement consulaire, Chaptal, ministre de l'intérieur, chargea une commission de préparer sur ces matières un projet de loi qui fut étudié longuement, mais que les événements de 1814 empêchèrent de discuter et de voter.

La première Restauration voulut continuer cette œuvre, elle n'en eut pas le temps. En 1854, le Sénat nomma une commission chargée de poser les bases d'un Code rural: la guerre de 1870 ne lui a pas permis d'achever ses travaux.

Le Sénat a abordé l'examen du titre premier du Code rural. Ce titre traite des chemins ruraux, qui n'ont pas, comme les chemins vicinaux, leur législation propre.

Dans un pays comme le nôtre où toutes les terres sont cultivées, il importe pour les besoins de l'exploitation d'assurer l'entretien de ces chemins et de fixer, en ce qui les concerne, les droits et les obligations des communes et des particuliers.

Le Sénat a achevé en première lecture l'examen du livre premier, il a décidé qu'il passerait à une seconde délibération.

La discussion du titre complémentaire du projet qui a été voté, titre qui contient des modifications nombreuses aux articles du Code civil relatifs à la mitoyenneté des clôtures, aux plantations et aux droits de passage, a été ajournée.

Le Sénat n'a pas eu de séance mercredi, il s'est réuni jeudi pour statuer sur la loi votée par la Chambre portant suppression de l'impôt intérieur sur les savons.

Les séances de la Chambre ont été presque exclusivement consacrées à l'importante question des chemins de fer. Après avoir adopté un projet de loi relatif à la concession de divers chemins de fer en Algérie, elle a repris la discussion de la convention passée entre l'Etat et la Compagnie d'Orléans. M. Richard Waddington a conclu au rachat par l'Etat des lignes qui font l'objet de la convention et à l'exploitation par une compagnie fermière. M. Bethmont a demandé que l'Etat vint en aide aux petites compagnies. Le Ministre des travaux publics, M. Christophe, s'est prononcé en faveur des grandes compagnies, et après avoir examiné les divers systèmes exposés dans les séances précédentes par MM. Allain-Targé, Laisant, Lecesne, Richard Waddington et Bethmont, a conclu en demandant à la Chambre de renvoyer tout ensemble à la commission son projet et l'amendement de M. Allain-Targé.

A quand l'achèvement de la ligne d'Auneau à Étampes. Nous recommandons à toute la sollicitude de notre député, M. Charpentier, et à celle de notre maire, M. Brunard, cette question importante pour le commerce d'Étampes.

M. Albert Joly a été nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition tendant à l'abrogation de la loi portant création d'un chemin de fer dit parlementaire. Il devra conclure en faveur de la proposition.

Il semble que les affaires d'Orient doivent se terminer par la paix. Le protocole où se trouvent résumées les réformes demandées à la Porte par les grandes puissances ainsi que les modifications proposées de part et d'autre, et notamment par la Russie, seront très-probablement adoptées.

Quoique l'entente ne soit pas faite entre les délégués monténégrins et les représentants de la Porte, les négociations continuent. L'armistice vient d'être prorogé jusqu'au 13 avril.

On mande de Belgrade que le prince Milau aurait

reçu, avec le cérémonial usité pour la réception des représentants étrangers, Portew-Effandi, qui lui a remis le firman impérial sanctionnant les conditions du traité conclu entre les deux puissances.

La paix entre la Turquie et la Serbie serait ainsi rendue définitive.

### Service militaire. — Volontariat.

Commission de la loi Laisant.

On se rappelle sans doute que la Commission d'initiative parlementaire a conclu à la prise en considération de la proposition Laisant sur la réduction du service militaire.

L'an dernier, M. Gambetta avait fait écarter la même proposition pour des motifs d'inopportunité; mais, cette fois, le nombre des députés signataires de la proposition s'étant élevé à 202, on n'a pas cru pouvoir se dispenser de la discuter. D'ailleurs, le Ministre de la Guerre, bien qu'opposé à la proposition, en demande la discussion le plus tôt possible, afin de faire cesser le doute qui existe dans l'armée sur les bases de son organisation.

La Commission vient d'ouvrir ses séances:

M. le président a proposé à la commission d'examiner la question du volontariat d'un an. Il faut d'abord se prononcer sur le principe du volontariat. Si on le maintient, le modifiera-t-on, et dans quelle mesure? Si on le supprime, le remplacera-t-on, et comment?

M. Keller a rendu compte de la discussion qui s'est engagée au sujet du volontariat dans la commission chargée de préparer un projet de loi sur les sous-officiers.

La commission parait disposée à conclure que les examens du volontariat doivent être plus sérieux. Par ce fait que presque tous les candidats qui invoquent les bénéfices de l'article 54 de la loi du recrutement sont reçus, il arrive que les volontaires, admis à ce titre comme bacheliers ou élèves d'écoles spéciales, sont mêlés à des éléments très-inférieurs. Il faudrait séparer les uns d'avec les autres les sujets auxquels on ne peut dans le même espace de temps donner la même instruction militaire. Le la réserve et l'armée territoriale.

En résumé, il faudrait limiter annuellement le nombre des volontaires, rendre les examens plus difficiles, et dans les commissions d'examen assurer la prépondérance de l'élément militaire.

M. Pascal Duprat veut examiner le principe même du volontariat. Il le condamne comme constituant une inégalité flagrante et donnant des résultats mauvais.

On a donné au volontariat une extension injustifiable. Est-ce au nom des carrières libérales, des lettres, des sciences, ou des arts que les fils de commerçants les plus modestes sont admis au volontariat?

L'orateur conclut, dans l'hypothèse du maintien du volontariat qu'il combat, à la réduction à trois mille environ du nombre des volontaires, à la nécessité de rendre les examens plus difficiles et d'étendre à deux années la durée du volontariat.

M. Le Vavasseur objecte que M. Pascal Duprat eût dû, dans l'ordre d'idées où il s'est placé, signaler l'inégalité résultant de l'existence des Ecoles polytechniques et de Saint-Cyr. Sans doute, les volontaires ne sont pas des soldats accomplis; mais si on les assujettissait pendant deux ou trois ans au service militaire, il y aurait lieu de craindre que ces jeunes gens n'aussent perdu l'habitude du travail de cabinet.

M. Laisant répond qu'une irrégularité ne saurait en justifier une autre.

Quant au volontariat, il faut se préoccuper non-seulement des avocats et des médecins, mais des ouvriers de l'industrie qui ont un métier spécial; tous les intérêts sont solidaires; l'égalité n'est pas seulement un principe théorique, mais une utilité sociale.

Il termine en déclarant que pour sa part il préfère l'exonération au volontariat, qui peut introduire dans l'armée des germes de mécontentement et d'indiscipline.

M. le président. — On a eu la prétention de supprimer le remplacement; on lutait contre un instinct social invincible; on a rétabli le remplacement sous une forme nouvelle.

M. de Mun n'est pas favorable au volontariat, mais est peu touché, surtout quand il s'agit de questions militaires, des arguments tirés du principe de l'égalité.

Il préférerait lui aussi le remplacement au volontariat; il fait toutefois valoir les considérations qui rendent difficile le rétablissement du remplacement et conclut à une réduction considérable du nombre des volontaires.

M. de Mun se prononce contre la durée du volontariat portée à deux ans.

M. le président ne croit pas que deux ans soient une interruption sérieuse et préjudiciable aux études.

Avant servi deux ans, ces jeunes gens pourront faire de bons officiers dans la réserve et dans l'armée territoriale; quelques-uns, peut-être, resteront comme sous-officiers dans l'armée active.

Mais pourquoi vouloir raccourcir le volontariat qu'aux carrières libérales et le refuser au cultivateur par la forme même de l'examen rendu plus difficile?

M. Pascal Duprat conclut de cette discussion que les partisans d'un long service en arrivent forcément au remplacement. Ce qu'a voulu la loi actuelle, c'est que le passage à un régime militaire nouveau ne fût pas trop dur. L'orateur termine en condamnant le remplacement.

### ÉTAMPES.

#### Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 9,792 fr., versés par 82 déposants dont 40 nouveaux.

Il a été remboursé 2,608 fr. 47 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,564 fr., versés par 27 déposants dont 5 nouveaux.

Il a été remboursé 418 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 4,350 fr., versés par 6 déposants, dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 600 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 6,494 fr., versés par 35 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 3,317 fr. 42 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 576 fr., versés par 5 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 200 fr.

### CHRONIQUE LOCALE.

#### Conseil Municipal d'Étampes.

Session de Février 1877.

#### INSPECTION DE LA VIANDE.

La question de l'inspection des viandes qui avait été ajournée, revient de nouveau à l'ordre du jour. Le Conseil, considérant que l'intérêt de la salubrité

nécessite qu'il soit fait de temps à autre, et non à jour fixe, des inspections, tant à l'abattoir qu'à l'intérieur de la ville, afin de vérifier la qualité des viandes qui y sont apportées,

Décide qu'il n'y a pas lieu de commettre un ou plusieurs vétérinaires chargés de faire une inspection journalière, qu'il parait suffisant que de temps en temps, et sans que l'on soit prévenu d'avance, il soit fait des vérifications,

Passe à l'ordre du jour.

#### CROIX À ÉRIGER DANS LE NOUVEAU CIMETIÈRE NOTRE-DAME.

Le nouveau cimetière de Notre-Dame devant être ouvert dans un bref délai, il y a lieu d'y placer une croix comme il en existe dans les autres cimetières de la ville.

Un devis et un plan ont été préparés par M. Leta-vernier, architecte de la ville; la dépense est évaluée à 4,052 fr. 78 c.

Le Conseil approuve le plan et le devis, et dit que la dépense mentionnée ci-dessus, sera prélevée sur les ressources de l'exercice courant.

#### DISTRIBUTION D'EAU DANS LA VILLE.

M. le Maire rend compte de diverses démarches qui ont été faites avec le concours de M. Guiard, ingénieur des ponts-et-chaussées, pour préparer et compléter l'avant-projet se rattachant à la question des eaux.

Il annonce, en outre, que des traités provisoires ont été faits avec M<sup>me</sup> Lefebvre, M. Breuil et M<sup>me</sup> Moizard, pour l'achat des terrains qui devront servir d'emplacement, tant pour les réservoirs que pour les bâtiments et les machines nécessaires à la prise d'eau; et de ceux qui serviront au passage devant donner accès auxdits bâtiments.

Le Conseil, sur les renseignements fournis par M. le Maire:

Vu le rapport de M. Guiard, ingénieur des ponts-et-chaussées, dans lequel est consigné le résultat des études qui lui ont été demandées sur l'établissement à Étampes, d'une distribution d'eau et l'avant-projet qui y est joint;

Où il rapporte de la commission à l'examen de laquelle ce travail a été envoyé et les voies et moyens proposés par cette commission;

Sur les conclusions de ce rapport et d'après les considérations sur lesquelles elles sont motivées,

Adopte l'avant-projet d'une distribution d'eau pour la ville d'Étampes, dressé par M. Guiard, ingénieur des ponts-et-chaussées, et annexé à la présente délibération;

Emet le vœu que ce projet soit déclaré d'utilité publique; que la ville soit autorisée à prendre l'eau qui lui est nécessaire dans la rivière le *Joineteau*, à l'endroit figuré au plan, et à acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation les terrains qui devront occuper les réservoirs, aqueducs et les autres dépendances de cette distribution; comme aussi les droits de servitude pour l'établissement des conduites d'eau ou de passage des voitures;

Vote un Emprunt de 220,000 fr., productif d'intérêt à 5 0/0 l'an, remboursable en vingt-cinq années, à partir de 1878, à prélever sur les ressources ordinaires, lequel Emprunt sera affecté aux travaux compris aux plans et devis fournis par M. l'ingénieur.

#### VOITURE DE PITHIVIERS.

M. Blavet demande s'il ne serait pas opportun de renouveler les démarches qui ont été faites précédemment, dans le but de rétablir les anciens moyens de communications si utiles qui existaient entre Étampes et Pithiviers par Sermaises.

Le Conseil prend en considération la demande dont il s'agit, et, afin d'arriver à un résultat, nomme une commission, composée de: MM. Bouvard, Blavet et Bouillet, qui sera chargée de se mettre en rapport avec les représentants des diverses localités intéressées ainsi qu'avec l'Administration des postes, et de proposer les voies et moyens pour mener à bonne fin le projet en question.

Le Conseil municipal d'Étampes est autorisé par M. le Sous-Prefet de l'arrondissement, à se réunir en séance extraordinaire, lundi prochain 26 du courant.

#### ORDRE DU JOUR:

- 1° Choix d'une rosière pour 1877;
- 2° Approbation de divers abonnements d'octroi;
- 3° Demande, par M. le Curé de Notre-Dame, d'un bec de gaz pour éclairer l'impasse aux Chats;
- 4° Secours éventuel à M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Blin, ancienne concierge de l'Hôtel de ville.

Nous publierons *in extenso* le procès verbal de cette séance.

#### Bal à l'Hôtel-de-Ville.

Les Commissaires ont l'honneur de donner avis aux Dames et Demoiselles qui doivent assister au bal du 3 avril, dont l'ouverture aura lieu à 40 heures, qu'elles aient à hâter leurs apprêts afin de profiter de la voiture qui, à partir de 9 heures du soir, se présentera au domicile des souscripteurs.

Les personnes qui auraient pu être oubliées, sont prévenues que la liste de souscription sera close d'ici à quelques jours.

Les Commissaires,  
BOURDEAU Dosithé. DELISLE.  
PHILIPPE. GIBAUDAN fils.  
PERSENT.

Nota. — Une liste de souscription est ouverte à la Mairie, au profit des ouvriers lyonnais.





Etude de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes.

L'ADJUDICATION

des Biens de M<sup>me</sup> SEDARD-MARVILLE, fixée primitivement au 18 Mars 1877, et qui avait été ajournée, aura lieu définitivement

Le Lundi de Pâques 2 Avril 1877, à midi, EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BRIÈRES-LES-SCÉLLES, Par le ministère de M<sup>e</sup> DARDANNE, Notaire à Etampes.

On vendra ensuite environ 800 bourrées de chêne.

Etude de M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire à Lardy.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DEGOMMIER, Notaire à Lardy, Le Dimanche 6 Mai 1877, à deux heures,

CHATEAU DE LA BOISSIÈRE

Sis commune de Saint-Vrain, Avec PARC ET TERRAIN FORMANT ZONE Le tout d'une superficie de 40 hectares 50 ares. Mise à prix. . . . . 125,000 fr.

Faculté est accordée à l'adjudicataire d'acquiescer les 40 hectares 20 ares, formant le restant du domaine, au prix de 125,000 fr.

JOUISSANCE DE SUITE. Facilités de paiement. S'adresser, pour visiter, à la Boissière, ou Garde, et pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire, dépositaire d'un plan et du cahier de charges. 9 3

Etude de M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire à Lardy.

ADJUDICATION

A CHAMARANDE, EN LA SALLE DE L'ÉCOLE, Par le ministère dudit M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire, Le Dimanche 8 Avril 1877, à 3 heures,

MAISON

Propre au commerce, Sise à Chamarande, sur la place, ET D'UN CLOS Planté de beaux arbres fruitiers en plein rapport, Près du village, Le tout appartenant à M<sup>me</sup> PIERRE.

GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT. S'adresser, pour visiter, à Chamarande, à M<sup>me</sup> PIERRE; Et pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire. 5 3

Etude de M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire à Lardy.

ADJUDICATION

A CHAMARANDE, EN LA SALLE DE L'ÉCOLE, Le Dimanche 8 Avril 1877, 2 heures, Par le ministère dudit M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire,

CLOS

Bien planté d'arbres fruitiers et de treilles, Propre à recevoir une construction, Sis à Etréchy, boulevard de la Gare, D'une contenance de 2100 mètres.

Mise à prix. . . . . 4,000 fr. S'adresser, pour tous renseignements: Audit M<sup>e</sup> DEGOMMIER. 5-3

Etude de M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire à Lardy.

ADJUDICATION

En l'étude dudit M<sup>e</sup> DEGOMMIER, Le Dimanche 15 Avril 1877,

DEUX MAISONS

ET DE 1353 MÈTRES DE TERRAIN Le tout sis à Janville, commune d'Aucers.

S'adresser à M<sup>e</sup> DEGOMMIER.

SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES.

CHEMINS VICINAUX.

PUBLICATION Prescrites par les lois des 21 mai 1836 et 3 mai 1844.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Etampes, chevalier de la Légion-d'Honneur,

Préviens le public qu'il vient de faire remettre à la mairie de Buno-Bonnevaux, pour y rester déposés pendant huit jours, à partir du trois avril prochain, le plan et les autres pièces composant le projet de rectification du chemin vicinal ordinaire numéro 9, de Buno à Milly.

Ces pièces seront communiquées, sans déplacement, tous les jours, pendant le délai précité, à ceux qui le requerront. Les personnes qui auraient à faire des déclarations

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 24 Mars 1877.

ou réclamations sur le projet dont il s'agit, sont invitées à les faire consigner sur le procès-verbal que le Maire doit ouvrir à cet effet.

Fait à Etampes, le 21 mars 1877. Le Sous-Préfet, V<sup>e</sup> DU COUËDIC.

Etude de M<sup>e</sup> RAVAUULT, notaire à Méréville.

BEAU MOBILIER

DÉPENDANT de la succession de M. l'abbé CHARTIER, décédé curé de Méréville,

A VENDRE

Aux Enchères Le Mardi de Pâques 3 Avril 1877, Onze heures du matin, et jours suivants, à midi, A MÉRÉVILLE, MAISON DU PRESBYTÈRE, Par M<sup>e</sup> RAVAUULT, notaire audit Méréville, En présence de M<sup>e</sup> DEGOMMIER, Notaire à Lardy.

Ce mobilier consiste notamment en: Batterie et Ustensiles de cuisine, Vaisselle, Buffets de service, Tables, Chaises.

Meubles de salon: Guéridons, Tables de jeu, Canapés, Bergères, Fauteuils, Chaises, Pendules, Flambeaux, Candélabres, Tableaux, Gravures, Glaces, Statuettes.

Meubles de chambres à coucher: Couchettes, Somniers, Matelas, Lits de plume, Traversins, Oreillers, Edredons, Couvertures, Rideaux, Descentes de lit, Tapis, Prie-Dieu.

Autres Meubles divers, tels que: Secrétaires, Commodes, Armoires, Bureau, Tables.

Couverts en argent et en ruolz, Services de table. — Vins en fût et en bouteille. — Draps, Nappes, Serviettes et autres linges. — Corps de bibliothèque avec 3000 volumes de différents auteurs, et quantité d'autres objets et linges.

Nota. — La Bibliothèque et les volumes seront vendus le Mercredi 4 Avril, à partir de midi.

A CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES, Par suite de cessation de culture,

EN LA FERME EXPLOITÉE PAR M. ET M<sup>me</sup> SEVESTRE-VERON Sise au hameau de L'Humery, commune d'Etampes, Le Dimanche des Rameaux 25 Mars 1877,

à midi, Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT, Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Etampes.

DESIGNATION :

6 bons Chevaux et leurs harnais, dont 4 chevaux hongres âgés de trois à sept ans, 4 Juments de cinq ans, saillie par Magenta, et une autre de neuf ans, 40 Vaches dont 8 mères âgées de trois à huit ans et 2 élèves de neuf mois, 2 Taureaux de un an et de vingt-huit mois, 400 Brebis âgées de quatre ans, 40 Gandins femelles, 400 Agneaux de lait de deux à trois mois, 3 Chiens de berger, 2 grandes Voitures, 4 Tapisserie couverte, Charrues reversoir, Rouleaux, Herse, Tonne montée, Coupe Racines, Bascule et Poids, Râteliers, Doubliers et Augettes, Harnais de toutes espèces, environ 2500 kilogrammes de bon Fourrage, 45000 kilogrammes de bonne Paille de blé fraîche battue, 2000 Bourrées, Sinois, Objets mobiliers tels que: Couchettes, Table à allonges, et quantité d'autres objets de culture et de ménage.

SIX MOIS DE CRÉDIT POUR LES PERSONNES SOLVABLES.

La Vente de l'Attirail de culture à Ormoy-la-Rivière, chez les époux POISSON, annoncée pour le 8 avril, aura lieu le Dimanche 15 Avril 1877.

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES, Par suite de cessation de culture,

En la Ferme exploitée par M. POISSON, Sise à Ormoy-la-Rivière, Le Dimanche 15 Avril 1877, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes.

4 Chevaux, 1 Vache, 400 Moutons, Voitures, Tombereau, Charrues, Herse, Rouleau, et autres objets de culture et de ménage.

CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES. 3-3

Etude de M<sup>e</sup> BOUILLLOUX-LAFONT, notaire à La Ferté-Alais.

ATTIRAIL DE CULTURE

A VENDRE

AUX ENCHÈRES, Le Lundi de Pâques 2 Avril 1877, à midi,

EN LA FERME DE MEURBOIS, COMMUNE DE VIDELLES, Exploitée par M. CHEVALLIER, Et par le ministère de M<sup>e</sup> BOUILLLOUX-LAFONT, Notaire à La Ferté-Alais.

DESIGNATION :

6 Chevaux avec leurs harnais, 16 Vaches, 2 Génisses. — 2 grandes Voitures, 2 Tombereaux, 4 Tonne à eau, 2 Charrues, 6 Herse en bois, 3 en fer, 3 Rouleaux, 1 Cabriolet avec ses harnais, 1 Bineuse, 1 Chaudière de 80 lit., Augettes pour moutons, Bois de charbonnage, et autres objets.

Dix centimes par franc en sus des enchères. TROIS MOIS DE CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.

Etude de M<sup>e</sup> BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas, Canton de Méréville (Seine-et-Oise).

ATTIRAIL DE CULTURE

A VENDRE

AUX ENCHÈRES, Par suite de fin de bail, Par le ministère de M<sup>e</sup> BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas, A MONDÉSIR, Commune de Guillevall, canton de Méréville, Sur la route de Paris à Orléans, entre Etampes et Monnerville,

EN LA FERME EXPLOITÉE PAR M. LUCAS, Le Lundi de Pâques 2 Avril 1877, à midi.

DESIGNATION :

5 Chevaux et leurs harnais, 2 Poulains et leurs harnais, 9 Vaches, 150 Moutons, 2 Chiens de berger, 4 Batterie mobile, 1 Cabriolet, 1 Tapisserie, 2 Voitures guimbardes, 2 Tombereaux, 1 Carriole à ridelles, 1 Tonne à eau, 1 Tarare, 1 Coupe-racines, 3 Charrues à reversoir, 5 Herse à dents de fer, 4 Cabane de berger, Râteliers, Doubliers, Claies, Chaudières en fonte, Pots à lait et autres objets de laiterie, et un grand nombre d'ustensiles de culture.

A CRÉDIT POUR LES PERSONNES CONNUES. 2-4

Etude de M<sup>e</sup> JACOB, notaire à Angerville.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES, Par suite de cessation de culture,

A PUSSAY, EN LA FERME DU CHATEAU Exploitée par M. Auguste DURET, Le Jour de Pâques 1<sup>er</sup> Avril 1877, Heure de midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> JACOB, notaire à Angerville.

PRINCIPAUX OBJETS A VENDRE :

6 Chevaux, 7 Vaches, 70 Brebis mères, 70 Gandins et Gandines, 36 Agneaux de lait, 2 Charrues en fer à reversoir, 3 Voitures à ridelles avec leurs cornes, 1 Tombereau, 4 Cabane de berger, 4 Rouleau, 3 Herse à dents de fer, 36 Claies de parc avec leurs crosses, Râteliers et Doubliers à Augettes, 1 Baratte tournante, Harnais de voiture et de charrue, et quantité d'autres objets de culture.

A CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES.

S'adresser, pour tous renseignements : Audit M<sup>e</sup> JACOB, notaire à Angerville. 2-4

Etude de M<sup>e</sup> PASQUET, notaire à Nançray (Loirel).

ATTIRAIL DE CULTURE

A VENDRE

AUX ENCHÈRES, EN LA FERME DE GRANVILLIERS, COMM<sup>e</sup> D'ARRANCOURT, CANTON DE MÉRÉVILLE,

Sise à proximité de la ligne de Paris à Orléans, Gare de Monnerville, à trois kilomètres de Méréville, EXPLOITÉE Par M. et M<sup>me</sup> PASQUET-BIZOUERNE,

Par le Ministère de M<sup>e</sup> DELBASSÉE, greffier de paix à Méréville, En présence de M<sup>e</sup> PASQUET, notaire à Nançray, Le Dimanche 8 Avril 1877,

Et jours suivants, à midi.

DESIGNATION :

48 Chevaux entiers et hongres, de trois à neuf ans, et leurs harnais, 4 peuvent s'atteler au cabriolet dont 2 de selle.

38 Vaches race normande, de deux à huit ans. 2 Taureaux. 50 Brebis avec leurs agneaux, 300 Moutons mérinos et berrichons, 5 Pores gras, Machines agricoles et Ustensiles de culture servant à une exploitation de 375 hectares.

A CRÉDIT POUR LES PERSONNES SOLVABLES. 5-3

A VENDRE

A DÉMOLIR

LES BÂTIMENTS DE L'ANCIENNE PETITE FERME DE VILLESOUVAGE

S'adresser à M. CAZES, à Villesauvage.

AVIS

COMPAGNIE DU SOLEIL

ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE Etablie à Paris, rue de Châteaudun, 44.

Par décision spéciale du Conseil d'administration, M. MORTELLET (Octave-Eugène,) a été nommé aux fonctions de représentant de la Compagnie du Soleil dans l'arrondissement d'Etampes, à la résidence d'Etampes (Seine-et-Oise), en remplacement de M. TESTU.

En conséquence, les personnes qui ont contracté ou qui voudraient contracter des assurances avec la Compagnie dans l'agence d'Etampes, sont priées de vouloir bien s'adresser, à partir de ce jour, à M. MORTELLET, son nouveau représentant.

Constituée en 1829, au capital de six millions de francs, la Compagnie du Soleil dispose aujourd'hui, au moyen de son fonds social, de ses réserves et de ses primes annuelles, d'un capital de garantie de plus de vingt-un millions de francs.

Elle assure aux conditions les plus libérales les propriétés mobilières et immobilières contre tous les risques d'incendie.

Les sinistres sont réglés avec toute la promptitude et la loyauté désirables. Les indemnités sont payées comptant immédiatement après le règlement définitif des dommages.

Les bureaux de l'Agence sont établis à Etampes, rue Pavée, 10.

ENGRAIS LIQUIDE BOUTIN

15 années d'expériences, 3000 certificats d'agriculteurs, plusieurs mentions. Médaille d'Argent, Médaille d'Or. Nous engageons tous les cultivateurs, désireux d'obtenir des récoltes saines et abondantes, à ne faire aucune semence ou plantation, en grande ou petite culture, avant d'avoir lu la brochure expédiée 1<sup>re</sup> par le fabricant de l'Engrais Boutin, d'un emploi facile et journalier, et qui ne coûte que 15 francs pour un hectare. — S'adresser à M. James Boutin, 96, avenue des Ternes, Paris. 10-10

REPRESENTANT sérieux demandé par

une maison de premier ordre garantissant l'authenticité de ses produits vins et spiritueux, commission 15 et 18 p. 0/0 réglée immédiatement, prime en fin d'année sur les affaires. — Ecrire à M. G. DE LAGRAVE, cours de Tourny, 24, à Bordeaux. 3-2

40<sup>e</sup> ANNÉE. LE MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE Parait tous les Dimanches En Grand format de 16 pages Résumé de chaque numéro: Bulletin politique. — Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit Recettes des ch. de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. AN. Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages. Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés Renseignements. PRIME GRATUITE Manuel des Capitalistes 1 fort volume in-8° PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS Envoyer mandat poste ou timbres-poste. 52-2

FER BRAVAIS (FER DIALYSE BRAVAIS) Fer liquide en gouttes concentrées LE SEUL EXEMPT DE TOUT ACIDE Sans odeur et sans saveur Avec lui, disent toutes les sommités médicales de France et d'Europe, plus de constipation, ni de diarrhées, ni de faiblesses de l'estomac; de plus, il ne noircit jamais les dents. Seul adopté dans tous les Hôpitaux. GUÉRIT RADICALEMENT: ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, FAIBLESSE DES ENFANTS, etc. C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure plus d'un mois. R. BRAVAIS & Co, 13, r. Lafayette, Paris, et partout des Pharm. (Se méfier des imitations, exiger la marque de fabrique ci-dessus et la signature. Entré de la brochure franco.) Dépôt à Etampes chez M. LEPROUST, pharm.

Bulletin commercial.

Table with columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows include: 17 Mars 1877, Froment, 1<sup>er</sup> q., 22 74, 23 Mars 1877, Blé-froment, 21 34, 17 Mars 1877, Blé élite, 22 25, etc.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 17 au 23 Mars 1877.

Table with columns: DÉNOMINATION, Samedi 17, Lundi 19, Mardi 20, Mercredi 21, Jeudi 22, Vendredi 23. Rows include: Rente 5 0/0, 4 1/2 0/0, 3 0/0.

vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 24 Mars 1877: Enregistré pour l'annonce n<sup>o</sup> Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1877.